

Rentrée scolaire P.5

Le gouvernement et les consommateurs unis contre la spéculation



Assainissement et inondations

Golfe 2 mise sur ses forces vives pour relever les défis P.6



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 970 du 24 août 2026

Médiation dans le Sahel et les Grands Lacs

Faure Gnassingbé, l'artisan discret de la paix en Afrique



Documentaire « les routes de l'impossible » P.3

Les clarifications du gouvernement sur l'interpellation de l'équipe de tournage



Carburants

L'Afrique de l'Ouest révisé ses prix, le Togo sous pression P.5

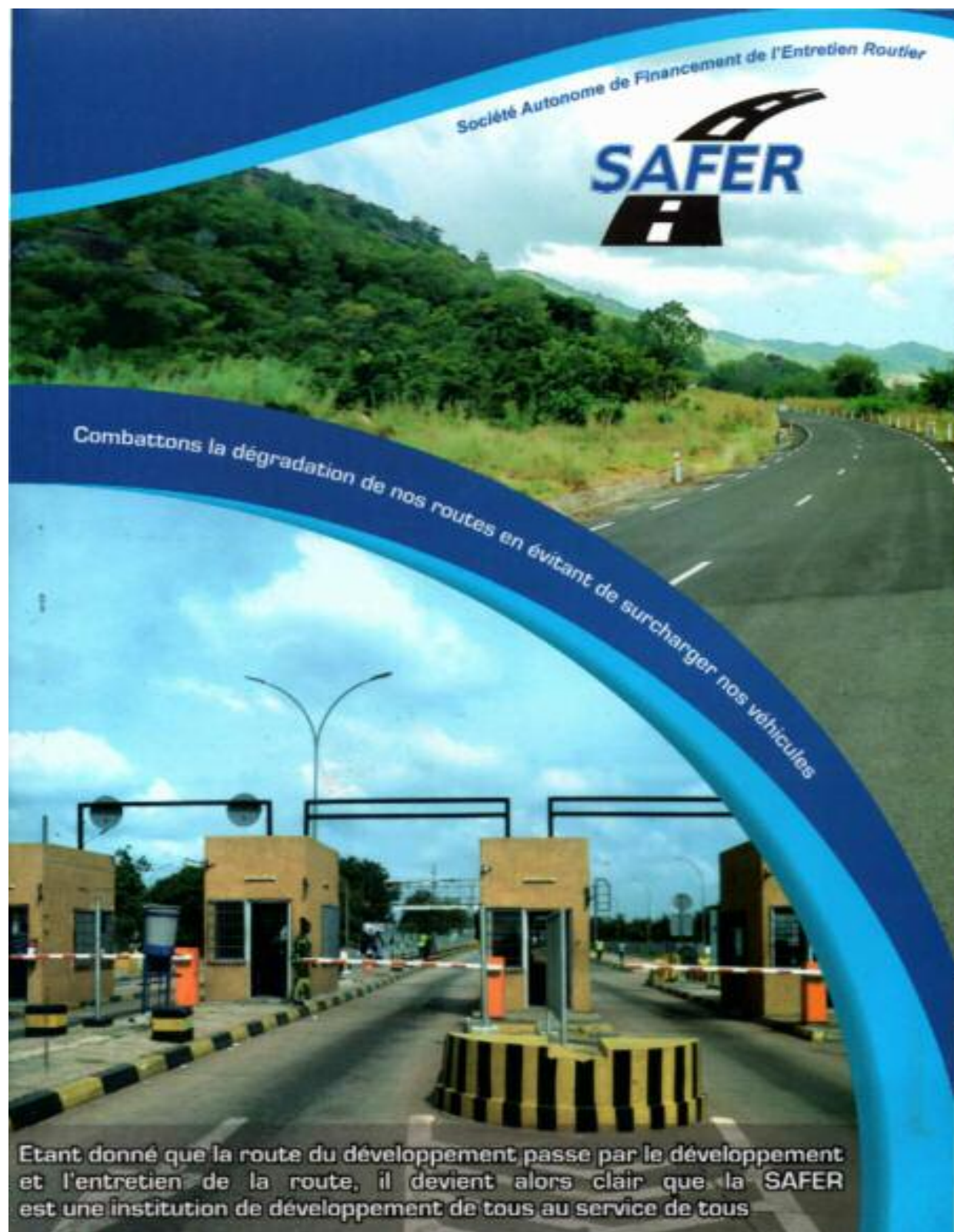


AVIS DE DECES

Togbui Louis Mawuko ADELA AKLASSOU IV, Chef canton de Bè
 Togbui Michel Agboli ADJALE-DADJI VI, Chef canton d'Amoutiévé
 Togbui Kokouvi Tsao KINIKINI, Chef quartier de Bè Hounvémé
 SOVON Kodzo Akakpo, chef de la famille SOVON à Bè Hounvémé
 Monsieur SOVON Kodzo Charles, employé à Lomé, ses frères, sœurs et leurs enfants
 Monsieur SOVON Komlan Nyedzi, à l'étranger, ses frères, sœurs et leurs enfants
 Madame SOVON Akouyovi Espérance Epse KOUMADJO, employée à Lomé et ses enfants
 Monsieur SOVON Koamivi Germain, employé à Dapaong, sa femme et ses enfants
 Monsieur SOVON Kossi Agbéko Jean de Dieu, Journaliste à Lomé, sa femme et ses enfants
 Ont la douleur d'annoncer le décès de leur très cher et regretté, frère et père :



SOVON Kokou Afatsao
 dit « Sébla »,
 Rappelé à Dieu, le 30 juillet 2026 dans sa 80ème année
 Ex - Employé à la Direction des Examens, Concours et Certifications (D.E.C.C)
 PROGRAMME DES OBSEQUES
 Vendredi 04 septembre 2026
 18H 30 : Veillée de prières et de chants
 Samedi 05 septembre 2026
 09H00 : Cérémonie de libation suivie des grandes funérailles
 15H 00 : Levée du corps suivie de l'inhumation au cimetière familial de Bè-Hédzé
 MAISON MORTUAIRE : Maison SOVON en face de la Station d'Essence MRS de Bè-Hounvémé



Le Champion

Supermarché

Médiation dans le Sahel et les Grands Lacs

Faure Gnassingbé, l'artisan discret de la paix en Afrique

À un moment où plusieurs pays du continent se replient ou durcissent leurs positions, le Togo mise sur le dialogue. Sous la conduite du Président du Conseil Faure Gnassingbé, Lomé développe une diplomatie de proximité qui privilégie la conversation, même avec les acteurs les plus difficiles à approcher.

Cette méthode a encore fait ses preuves le 20 août 2026. Deux ressortissants russes, présentés comme proches du groupe Wagner et retenus depuis juillet 2024 à Tinzawaten au nord du Mali par le Front de libération de l'Azawad, ont été libérés. Selon plusieurs sources concordantes, la médiation togolaise a joué un rôle déterminant dans cette issue. Au-delà du sauvetage de deux vies, cet épisode montre surtout la capacité de Lomé à rester en contact avec des parties en conflit là où d'autres canaux sont fermés.

Ce n'est pas un cas isolé. Le Togo s'était déjà illustré dans la libération de militaires ivoiriens détenus à Bamako. L'approche est restée la même : ne pas couper les ponts, utiliser le volet humanitaire comme point d'entrée pour recréer de la confiance et éviter l'enlèvement.

La même logique a guidé l'action togolaise au Niger

après juillet 2023. Sollicité, Lomé a œuvré à maintenir un minimum de dialogue entre Niamey et ses partenaires afin de prévenir une escalade. En Guinée, au lendemain du coup d'État de 2021, le pays a également contribué aux efforts d'accompagnement de la transition. L'objectif n'a jamais été de se substituer aux acteurs nationaux, mais d'offrir un espace où la parole peut encore circuler.

Au Tchad, en pleine période de transition sensible, le Togo s'est engagé pour soutenir le dialogue national. L'enjeu était d'empêcher que les divisions politiques ne dégénèrent en affrontement dans un contexte déjà marqué par l'insécurité. Au Burkina Faso, face aux défis sécuritaires et aux reconfigurations politiques, Lomé a choisi de ne pas rompre. Il a maintenu ses relations avec Ouagadougou et porté, dans les cadres régionaux et bilatéraux, des initiatives pour préserver la coopération.

Cette constance se retrouve aujourd'hui dans la région des Grands Lacs. En avril 2025, l'Union africaine a confié à Faure Gnassingbé une mission de facilitation entre la RDC et le Rwanda. Depuis, le Président du Conseil multiplie les



consultations avec Kinshasa, Kigali, Bujumbura et Kampala. Il s'agit de cerner les positions de chacun, d'identifier les points de blocage et de créer les conditions d'une désescalade dans l'est de la RDC, une crise dont les effets déstabilisent toute la région. La médiation vise à ramener les protagonistes à la table et à ouvrir la voie à une solution politique africaine.

Du Sahel aux Grands Lacs en passant par l'Afrique de l'Ouest, le fil conducteur est identique. Quand la confrontation s'impose, le Togo choisit de maintenir le dialogue. Cela demande de la

patience, de la discrétion et une écoute des sensibilités opposées. Les avancées ne sont pas toujours visibles immédiatement, mais garder un canal ouvert constitue déjà un pas quand la défiance devient la règle.

Pour Lomé, cette diplomatie a une portée directement humaine. Qu'il s'agisse d'obtenir la libération de détenus, d'accompagner une transition ou de rapprocher deux États, la priorité reste la protection des populations et la prévention de l'emballlement des crises. Cette vision s'appuie sur une conviction : la sécurité du Togo est indissociable de celle de son environnement. L'avancée des groupes armés au Sahel et les tensions interétatiques ont des répercussions jusqu'au Golfe de Guinée. D'où une approche de la sécurité qui ne se limite pas au champ militaire et intègre la coopération politique, la prévention et le développement.

Année après année, le Togo s'est forgé une réputation de passerelle.

Capable d'échanger avec des gouvernements, des organisations régionales et internationales, mais aussi avec des acteurs en marge des circuits classiques, il conserve une marge de manœuvre utile lorsque les formats officiels sont bloqués.

Au-delà des dossiers traités, cette posture répond à une ambition plus large : renforcer la capacité du continent à gérer ses propres différends. La facilitation dans les Grands Lacs, comme les initiatives menées au Sahel et en Afrique de l'Ouest, s'inscrit dans la volonté de faire vivre des mécanismes africains de règlement pacifique, tout en acceptant l'appui des partenaires internationaux quand il est pertinent.

De Bamako à Niamey, de Ouagadougou à Conakry, de N'Djamena à Kinshasa et Kigali, l'action portée par Faure Gnassingbé poursuit le même objectif : maintenir des passerelles, rapprocher les positions et chercher des issues pacifiques. Dans une Afrique traversée par des fractures politiques et des rivalités, la capacité à faire dialoguer est en elle-même un acte de paix. Pour le Togo, la diplomatie ne se résume pas à la défense d'intérêts. Elle peut aussi aider à prévenir les conflits, à rapprocher les peuples et à donner aux Africains les moyens de construire eux-mêmes les réponses aux crises qui les concernent.

Nouvelle Opinion

Documentaire « les routes de l'impossible »

Les clarifications du gouvernement sur l'interpellation de l'équipe de tournage

Le 22 août 2026, les ministères de la Sécurité et de la Justice et des Droits humains ont publié un communiqué conjoint pour revenir sur le dossier des trois membres de l'équipe de tournage du documentaire « Les Routes de l'impossible » actuellement en détention au Togo. Objectif : préciser le contexte de l'arrestation et recadrer le débat autour du respect des lois en vigueur.

Les faits remontent au 27 juillet 2026. Ce jour-là, trois personnes ont été interpellées à Matchatom, dans la préfecture de la Binah. Elles effectuaient des prises de vue, y compris avec un drone, sans que les caractéristiques de l'appareil n'aient été déclarées aux autorités compétentes. Le 4 août, l'équipe de la Brigade de

recherche et d'investigation de Kara les a conduits à Lomé avec le matériel saisi. Elles ont ensuite été présentées à la Direction centrale de la police judiciaire.

Il s'agit, d'après l'enquête, d'une équipe mandatée par la société française Tony Comiti Productions. Elle comprend deux citoyens français et un Togolais. Les trois personnes affirmaient travailler dans le cadre d'une autorisation délivrée le 19 juin 2026 par le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts. Mais cette autorisation avait été accordée au seul nom de M. VEDOMEY Komi Mawufemo, producteur-réalisateur togolais, et elle listait des conditions précises à respecter.

Les investigations ont montré que plusieurs lieux de tournage n'étaient pas couverts par ce

document. C'est notamment le cas de Mango dans les Savanes, de Guérin-Kouka et de Matchatom, où l'interpellation est intervenue. Les autorités rappellent que ces zones sont



concernées par l'état d'urgence sécuritaire en vigueur, ce qui impose des règles renforcées.

Au terme des investigations, le dossier a été transmis au parquet. Les enquêteurs ont relevé l'existence d'indices graves et concordants de fausses déclarations, une infraction sanctionnée par l'article 680, 5°

du nouveau Code pénal. Le 17 août 2026, les trois mis en cause ont été présentés au procureur de la République, assistés de leurs avocats. Une information judiciaire a été ouverte. Le juge

d'instruction saisi dans la foulée les a inculpés et a ordonné leur placement sous mandat de dépôt. L'affaire suit désormais son cours devant le juge compétent

Dans son communiqué, le gouvernement tient à lever toute confusion. Les poursuites, précise-t-il, ne portent pas sur le

contenu du documentaire ni sur la liberté de la presse. Elles concernent uniquement le non-respect des procédures administratives et des dispositions sécuritaires applicables à tout tournage sur le territoire togolais.

Les trois personnes sont actuellement détenues dans des conditions conformes aux normes nationales et aux engagements internationaux du Togo, en particulier aux Règles Nelson Mandela. Depuis le début de la procédure, elles bénéficient de l'assistance d'un conseil. Les deux ressortissants français reçoivent également l'appui consulaire de leur ambassade et ont pu joindre leurs familles.

En conclusion, les ministères réaffirment l'attachement du Togo à l'État de droit, au droit de la défense et à la présomption d'innocence. Ils rappellent que les règles encadrant les activités de tournage s'appliquent à tous les professionnels, quelle que soit leur nationalité, et appellent à faire confiance à l'indépendance de la justice.

Elom

Stage et emploi

L'ANPE et le CNP mobilisent le secteur privé pour la cause

L'Agence nationale pour l'emploi et le Conseil national du patronat du Togo ont présenté jeudi 20 août à Lomé deux nouveaux dispositifs pour rapprocher les jeunes du monde du travail. Réunis avec les employeurs du secteur privé, ils ont détaillé « Vacances actives en entreprise 2026 » et « Talent2Africa », deux programmes de stages complémentaires portés par l'ANPE avec l'appui du CNP-Togo.

La rencontre, présidée par le ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports Dr Abdul-Fahd Fofana, s'est tenue en présence de Mme Valentine Sama, représentante du président du CNP-Togo, et de plusieurs responsables d'entreprises. L'ambition affichée est la même pour les deux initiatives : donner aux jeunes une première expérience professionnelle, renforcer leurs compétences et faciliter leur insertion. Elles ciblent toutefois des profils différents.

Lancée en 2025 par le gouvernement, « Vacances actives en entreprise » s'adresse aux étudiants pendant la période des vacances universitaires. La première édition a dépassé l'objectif de 1 000 bénéficiaires. Au total, 1 204 étudiants ont été placés dans 260 structures d'accueil, dont 472 jeunes femmes, soit 39,2% des bénéficiaires.

Le bilan présenté aux employeurs est jugé encourageant. Environ 94% des stagiaires déclarent s'être

pleinement intégrés dans leur structure. 73% estiment que leur mission correspondait à leur domaine de formation et 76,8% se disent satisfaits ou très satisfaits de l'expérience. L'immersion a aussi permis de renforcer les compétences. 94,2% des participants affirment avoir consolidé leurs compétences transversales et 85,3% disent avoir acquis des savoir-faire techniques et pratiques utiles pour la suite.

Du côté des entreprises, l'appréciation est également positive. 97,7% des structures d'accueil considèrent le dispositif utile ou très utile et 90,8% se disent prêtes à accueillir de nouveaux stagiaires. Leur capacité d'accueil cumulée pour la prochaine édition est estimée à environ 1 340 offres.

Pour cette deuxième édition, l'objectif est d'atteindre au moins 1 200 étudiants, avec une possibilité d'aller jusqu'à 1 500. Le programme vise les jeunes Togolais de 18 à 35 ans, régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu, prioritairement en fin de Licence ou en Master. Ne sont pas éligibles ceux ayant déjà participé à « Vacances actives », au programme AIDE de l'ANPE ou au volontariat national de l'ANVT.

Chaque bénéficiaire retenu sera déclaré à la Caisse nationale de sécurité sociale au titre des risques professionnels et recevra une indemnité de stage de 50.000 FCFA. Une

plateforme dématérialisée a été mise en place pour faciliter les inscriptions des étudiants et le dépôt des offres par les entreprises, afin de rapprocher les profils recherchés des compétences disponibles.

La réussite du dispositif repose aussi sur l'engagement des entreprises. Elles doivent être formelles, affiliées à la CNSS et désigner un tuteur pour accompagner le stagiaire. Les retours de la première édition sont encourageants. « Nous

potentiel.

Le second programme présenté est « Talent2Africa », mis en œuvre avec l'appui de la Fondation Mastercard. Contrairement à « Vacances actives », il ne s'adresse pas aux étudiants en formation mais aux jeunes diplômés sans expérience. Il prévoit 500 stages rémunérés au Togo dans le cadre de contrats d'insertion professionnelle d'une durée de 12 mois. Les bénéficiaires percevront une indemnité mensuelle de 125.000 FCFA,

Pour Valentine Sama du CNP-Togo, ces résultats montrent la nécessité de renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises et de créer « des passerelles plus solides » entre la formation et l'emploi. Le ministre Abdul-Fahd Fofana a rappelé que le capital humain, l'employabilité et l'autonomisation des jeunes constituent une priorité de l'action publique. Selon lui, la formation ne doit pas se limiter aux connaissances théoriques et l'immersion en entreprise



avons accueilli deux vagues d'étudiants et, globalement, ils ont vraiment donné le meilleur d'eux-mêmes », témoigne Souka Komlan, du secteur des pièces de rechange industrielles, du matériel informatique et de l'intégration de logiciels. Selon lui, quatre anciens stagiaires ont repris contact et une jeune diplômée a obtenu un CDD. Tchamdja Badi Victorien, de EE BTP, note que la durée d'un mois peut limiter l'accompagnement, notamment sur le comportement, mais estime que l'expérience a permis à certains jeunes de révéler leur

entièrement financée par la Fondation Mastercard. Pour les entreprises, le dispositif offre la possibilité d'accueillir des profils présélectionnés, de les former et d'évaluer leurs compétences en situation réelle, avec une possibilité d'embauche à l'issue.

« Vacances actives permet aux étudiants encore en formation de découvrir l'entreprise, tandis que Talent2Africa donne aux jeunes diplômés sans expérience une première occasion d'entrer dans le monde professionnel », résume Pilo Mikemba de l'Université de Kara.

doit permettre de confronter les acquis aux réalités du terrain.

Le directeur général de l'ANPE, Tsiglo Kossi, a indiqué que l'agence entend tirer les leçons de la première édition pour améliorer l'accompagnement et renforcer la qualité de l'immersion. À travers ces deux dispositifs, l'ANPE, le CNP et leurs partenaires veulent ainsi permettre aux jeunes de développer une expérience pratique et de disposer de compétences davantage en phase avec les besoins des entreprises.

Agbé

Rentrée scolaire

Le gouvernement et les consommateurs unis contre la spéculation

Le compte à rebours est lancé. Dans trois semaines, les élèves togolais reprendront le chemin des classes. Pour que la rentrée ne rime pas avec flambée des prix, le gouvernement a décidé de serrer la vis. Le mardi 18 août 2026, le ministre de l'Économie et de la Veille stratégique, Badanam Patoki, a convoqué à Lomé les principaux importateurs de fournitures scolaires.

L'objectif est de faire le point sur les stocks et fixer le cap pour des prix accessibles. « Nous sommes à trois semaines de la rentrée et nous voulons nous assurer que l'approvisionnement du marché se fait et qu'il n'y aura pas de rupture de stock », a indiqué le ministre.

Il a insisté sur un équilibre à

trouver : garantir aux opérateurs la possibilité de préserver leurs marges, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles. Pour cela, des équipes d'inspecteurs seront déployées dans les marchés de Lomé et de l'intérieur. Leur rôle : vérifier l'affichage des prix et sanctionner toute pratique de spéculation.

Les importateurs se veulent rassurants. Hyppolite Adzanyo, leur porte-parole, assure que les magasins sont déjà approvisionnés. Les achats peuvent donc démarrer dès maintenant. Et bonne nouvelle pour les parents : certains tarifs auraient baissé. « Comparativement à l'année dernière, le carton de 100 et 200 pages coûtait jusqu'à 22.000 F CFA, mais cette année on peut

trouver jusqu'à 17.000 FCFA », a-t-il souligné.

Du côté des consommateurs, on reste prudent. d'Almeida Amavi Elom, porte-parole des associations de consommateurs, promet une veille active jusqu'au jour J. « Nous restons vigilants jusqu'à la rentrée. Si nous constatons un changement de dernière semaine, nous allons alerter le gouvernement », a-t-il prévenu.

Le gouvernement rappelle que toutes les dispositions sont

prises pour une rentrée apaisée. Elle est officiellement fixée au lundi 14 septembre 2026 sur

toute l'étendue du territoire.

Dieudonné



Session extraordinaire

Le Sénat met les bouchées doubles

La deuxième session extraordinaire de l'année 2026 a été ouverte lundi 17 août 2026 par le Président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence du ministre des Relations avec le Parlement,

Constitution, cette session se tient dans un timing serré. Les sénateurs ont moins de 10 jours pour boucler leurs travaux. À l'ordre du jour, quatre projets de loi. Trois d'entre eux ont déjà été adoptés en



Gilbert Bawara.

Convoquée le 7 août par le Président du Conseil sur la base de l'article 12, alinéa 3 de la

première lecture à l'Assemblée nationale.

Le premier texte porte sur la création et la gestion des aires

protégées. Le deuxième propose une réforme de la législation sur les juridictions commerciales. Le troisième concerne l'adhésion du Togo à la convention visant à supprimer l'obligation de légalisation des actes publics

administratives pour les citoyens. Dans son discours d'ouverture, Barry Moussa Barqué a appelé les commissions parlementaires à se mettre immédiatement au travail. Objectif : passer chaque

chargé. Les travaux en commission doivent s'enchaîner pour permettre l'adoption définitive des quatre textes avant le 25 août 2026.

En clôturant la séance, le Président du Sénat a rappelé le



étrangers. Un quatrième projet est également soumis à l'examen des sénateurs.

Des dossiers à fort impact. Ils touchent à l'environnement, au climat des affaires et à la simplification des démarches

texte au crible. L'analyse devra couvrir les volets juridique, économique, social, territorial et administratif afin d'anticiper les difficultés d'application et proposer des amendements. Le chronogramme est

cap : « Puissent nos travaux demeurer guidés par la fidélité à la Constitution, la recherche de l'intérêt général et la volonté de servir la République avec responsabilité ».

Agbé

Carburants

L'Afrique de l'Ouest révisé ses prix, le Togo sous pression

La deuxième session extraordinaire de l'année 2026 a été ouverte lundi 17 août 2026 par le Président du Sénat, Barry Moussa Barqué, en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Gilbert Bawara.

Convoquée le 7 août par le Président du Conseil sur la base de l'article 12, alinéa 3 de la Constitution, cette session se tient dans un timing serré. Les sénateurs ont moins de 10 jours pour boucler leurs travaux.

À l'ordre du jour, quatre projets de loi. Trois d'entre eux ont déjà été adoptés en première lecture à l'Assemblée



nationale.

Le premier texte porte sur la création et la gestion des aires protégées. Le deuxième propose une réforme de la législation sur les juridictions commerciales. Le troisième concerne l'adhésion du Togo à la convention visant à

supprimer l'obligation de légalisation des actes publics étrangers. Un quatrième projet est également soumis à l'examen des sénateurs.

Des dossiers à fort impact. Ils touchent à l'environnement, au climat des affaires et à la simplification des démarches

administratives pour les citoyens.

Dans son discours d'ouverture, Barry Moussa Barqué a appelé les commissions parlementaires à se mettre immédiatement au travail. Objectif : passer chaque texte au crible. L'analyse devra couvrir les volets juridique, économique, social, territorial et administratif afin d'anticiper les difficultés d'application et proposer des amendements.

Le chronogramme est chargé. Les travaux en commission doivent s'enchaîner pour permettre l'adoption définitive des quatre

textes avant le 25 août 2026.

En clôturant la séance, le Président du Sénat a rappelé le cap : « Puissent nos travaux demeurer guidés par la fidélité à la Constitution, la recherche de l'intérêt général et la volonté de servir la République avec responsabilité ».

Agbé

Sécurité routière

Le gouvernement appelle chaque usager à la responsabilité

Le bilan est en amélioration, mais la route reste dangereuse. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile a présenté mercredi 19 août 2026 les chiffres des accidents de la circulation enregistrés au Togo au cours du premier semestre 2026.

Sur les six premiers mois de l'année, 3 191 accidents ont été recensés. Ils ont causé 314 décès et 4 695 blessés. Comparé à la même période en 2025, on note une régression : 3 393 accidents, 344 morts et 5 002 blessés avaient été enregistrés.

Au total, cela représente 202 accidents de moins, 30 vies épargnées et 307 blessés en moins. Une tendance à la baisse

que les autorités qualifient d'encourageante, sans pour autant crier victoire.

Car le mois de juillet 2026 seul a déjà fait remonter l'inquiétude. 589 accidents y ont été comptabilisés, avec 59 morts et 842 blessés. Autre constat préoccupant : les motocyclistes restent les plus impliqués dans les drames de la route.

L'excès de vitesse demeure le premier facteur en cause. Il est responsable de 60% des accidents relevés. La Nationale N°1 concentre à elle seule la majorité des accidents mortels. En raison de sa dangerosité, un renforcement des dispositifs de prévention et de contrôle est à



l'étude sur cet axe.

Le ministre a salué le travail des forces de l'ordre, des secours et de tous les acteurs de la prévention routière. Mais il insiste : il faut maintenir la dynamique. Le plan prévoit donc d'intensifier les contrôles sur les axes identifiés à risque et de multiplier les campagnes de sensibilisation, en ciblant particulièrement les conducteurs, motocyclistes et

autres usagers.

« Si la tendance du premier semestre est un motif d'espoir, la sécurité routière reste l'affaire de tous », rappellent les autorités. La prudence, le respect du code de la route et des comportements responsables sont présentés comme les meilleurs moyens de sauver des vies sur les routes togolaises.

Max

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 90049992

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Stanislas

Mise en page

Benjamin K. Tchabi

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

Assainissement et inondations

Golfe 2 mise sur ses forces vives pour relever les défis

La commune du Golfe 2 veut faire de la participation citoyenne un levier de son développement local. Elle a réuni, vendredi 21 août 2026, les principaux acteurs de son territoire, notamment les responsables des Comités de développement de quartier (CDQ), les groupements de femmes, les entrepreneurs, les commerçants et diverses forces vives, autour des enjeux liés à l'eau, à l'assainissement et à la résilience urbaine.



La rencontre, organisée dans le cadre de la célébration en différé de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local, édition 2026, a été officiellement ouverte par le préfet du Golfe, AGBODAN Kossivi, en présence du maire de la commune du Golfe 2, Éric Kpadé, et de plusieurs acteurs locaux.

Dans son allocution d'ouverture, le préfet du Golfe a salué l'initiative de la municipalité, estimant que la décentralisation doit permettre de rapprocher davantage l'administration des populations et de favoriser un développement adapté aux réalités locales. Il a particulièrement insisté sur les enjeux liés à l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la

protection de l'environnement.

« L'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat constitue, en effet, une condition fondamentale du bien-être de nos populations, de la protection de leur santé et de la préservation de notre environnement », a déclaré AGBODAN Kossivi.

Le représentant de l'État a également appelé les collectivités territoriales, les services techniques, les organisations de la société civile et l'ensemble des acteurs locaux à conjuguer leurs efforts pour apporter des réponses concrètes aux difficultés auxquelles les populations sont confrontées. Dans une agglomération comme le Grand Lomé, marquée par une urbanisation rapide, la gestion des eaux, des déchets et des risques d'inondation constitue,

selon lui, une priorité.

Prenant la parole à son tour, le maire Éric Kpadé a mis l'accent sur la responsabilité des populations dans la préservation de leur cadre de vie. Pour l'élu local, la décentralisation ne peut produire pleinement ses effets sans une implication active des citoyens dans la gestion des problèmes de proximité.

« Cela signifie que l'État a vocation à se rapprocher davantage des populations. [...] Il appartient désormais aux populations elles-mêmes de se prendre en charge pour assainir leur environnement immédiat,

Golfe 2 ». Ces présentations ont ouvert la voie à des échanges avec les participants.

Plusieurs préoccupations locales ont ainsi été examinées, notamment la gestion de la voirie, l'évacuation des déchets, les inondations et les difficultés liées au permis de construire. La rencontre a surtout permis aux différents acteurs de faire remonter leurs préoccupations et de formuler des pistes de solutions.

Sur la question de l'insalubrité, le maire a appelé les habitants à davantage de responsabilité, notamment à

que nous puissions enlever régulièrement les ordures et les éloigner de nos concessions », a-t-il insisté.

Pour la municipalité, les recommandations issues de cette rencontre ne devraient pas rester au stade des échanges. Éric Kpadé a annoncé qu'elles seront étudiées, soumises au conseil communal et, le cas échéant, intégrées à la programmation budgétaire de l'année prochaine.

Au-delà de la célébration d'une journée consacrée à la décentralisation, la commune du Golfe 2 entend ainsi poser les



gérer au mieux l'eau potable destinée à leur consommation, sans gaspillage, mais aussi œuvrer à la préservation de leur cadre de vie », a-t-il indiqué.

Les travaux ont été structurés autour de deux communications portant respectivement sur « Eau, assainissement et résilience urbaine dans la commune du Golfe 2 » et « Rôle des acteurs pour une gestion inclusive des inondations dans la commune du

travers la souscription aux services d'enlèvement des ordures ménagères. Il a également exhorté les populations à participer régulièrement à l'opération « Togo Propre », organisée chaque premier samedi du mois.

« Nous avons besoin de souscrire à un abonnement pour l'enlèvement de nos ordures ménagères. Chacun doit faire un effort pour trouver les 1 000 ou les 1 500 francs nécessaires afin

bases d'une mobilisation collective autour des défis qui touchent directement la vie quotidienne des habitants. Eau, assainissement, gestion des déchets, inondations et aménagement urbain s'imposent désormais comme des chantiers prioritaires pour une commune qui ambitionne de renforcer sa résilience et d'améliorer durablement le cadre de vie de ses populations.

Agbé

Protection civile

Le Togo se dote d'un système d'alerte pour mieux anticiper les catastrophes

Le Togo a franchi une nouvelle étape dans la prévention des catastrophes. Jeudi 20 août 2026 à Lomé, les autorités ont lancé officiellement l'initiative mondiale des Nations unies « Early Warning for All », traduite

cours d'un atelier de deux jours consacrés à la mise en œuvre de ce dispositif au Togo. Les travaux portent sur l'élaboration d'une feuille de route nationale qui doit définir les responsabilités des différents acteurs, proposer un calendrier

envoyés directement sur les téléphones des habitants des zones menacées en cas de catastrophe imminente. Les

cas de catastrophe imminente. On utilise également les autres canaux traditionnels pour communiquer », a expliqué Manuel Tahyo, coordonnateur Afrique du pilier 3 de l'initiative.

Pour le secrétaire général du ministère de la Sécurité, le commissaire divisionnaire Kadja Hodabalo-Pitemnéwé, il est indispensable de disposer d'une

2022 par les Nations unies. Au Togo, elle intervient dans un contexte marqué par les fortes précipitations du mois de juin qui ont affecté plusieurs régions du pays. Plutôt que de créer un nouveau système, il s'agit de renforcer les mécanismes existants pour améliorer l'anticipation et la réactivité face aux inondations, aux



en français par « Alerte précoce pour tous ». L'objectif est de permettre aux populations exposées aux risques d'être informées à temps afin de prendre les mesures de protection nécessaires.

Le lancement s'est fait au

précis et fixer des indicateurs pour évaluer les résultats.

Concrètement, le nouveau système d'alerte va s'appuyer en priorité sur la téléphonie mobile. Grâce à la technologie de diffusion cellulaire, les messages d'alerte pourront être

canaux de communication traditionnels seront également mobilisés pour couvrir l'ensemble du territoire, notamment les zones les plus reculées. « L'alerte se fait par un système de diffusion cellulaire qui alarme les populations en

chaîne d'alerte efficace et rapide. Il a souligné que seule une information transmise à temps permet aux populations de se mettre à l'abri et de limiter les dégâts.

L'initiative « Alerte précoce pour tous » a été lancée en

tempêtes et aux autres risques naturels. Avec ce dispositif, le Togo se donne les moyens d'alerter plus vite et de mieux protéger les populations face aux catastrophes.

Kodjovi



Aviation civile

Le Togo baisse ses redevances de 99 %

Le Togo veut faire décoller son aviation civile. Les autorités viennent d'engager une baisse massive de plusieurs redevances de l'Agence nationale de l'aviation civile, l'ANAC. Certaines chutes

concerne le permis d'exploitation aérienne, l'AOC. Il coûtait 215 millions FCFA. Il passe désormais à 3,5 millions FCFA, soit une baisse de plus de 98 %. Le renouvellement suit la même logique : de 108 millions

1,75 million FCFA. Le renouvellement du certificat de navigabilité passe lui de 18,7 millions à 1,5 million FCFA.

Avec ces ajustements, le Togo cherche à lever un frein majeur : le poids des charges



atteignent 99 %. L'objectif est clair : alléger la facture pour les opérateurs, attirer de nouvelles compagnies et renforcer la position de Lomé comme hub aérien en Afrique de l'Ouest.

La mesure la plus forte

FCFA à 1,4 million FCFA.

Le coût d'entrée sur le marché togolais devient donc beaucoup plus accessible. L'immatriculation d'un aéronef, facturée auparavant 18,9 millions FCFA, est ramenée à

réglementaires et administratives qui pèsent dans les choix d'investissement des compagnies.

La réforme ne profite pas qu'aux entreprises. Le personnel navigant est aussi

concerné. Les frais liés aux examens, à la délivrance des licences de pilotes et de stewards ou à diverses procédures voient leurs tarifs baisser entre 40 et 90 %.

Cette nouvelle politique tarifaire s'inscrit dans la stratégie de valorisation de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé. En rendant moins cher l'obtention de l'AOC et l'immatriculation, le pays veut créer les conditions pour l'ouverture de nouvelles lignes et l'installation de nouveaux opérateurs.

L'impact attendu va au-delà des seules compagnies. Plus d'aéronefs immatriculés au Togo et plus d'opérateurs présents devraient stimuler tout l'écosystème : maintenance, formation, certification, services techniques. La baisse du coût d'immatriculation doit aussi permettre à l'ANAC de renforcer le suivi des aéronefs sous pavillon togolais, à travers la délivrance des certificats de navigabilité et la surveillance des opérations.

Sur le plus long terme, l'ambition est de faire de l'aviation civile un levier d'emplois et de compétences. L'arrivée de nouveaux acteurs

va générer des besoins en pilotage, maintenance, sécurité, gestion aéroportuaire et services au sol. Le Togo espère ainsi former et employer davantage de nationaux pour accompagner la croissance du secteur.

Cette réforme fait écho aux engagements pris lors de la Convention et exposition africaines du transport aérien tenues à Lomé du 15 au 19 juin 2026. La rencontre avait mis l'accent sur les enjeux du développement du transport aérien en Afrique et sur la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien africain, le MUTAA.

En traduisant ces orientations par une baisse concrète des coûts, le Togo mise sur l'attractivité. Moins de charges pour les opérateurs, plus d'activité dans le ciel togolais, et à la clé des retombées économiques pour le pays.

Avec cette décision, Lomé se positionne pour capter de nouveaux investissements et densifier ses liaisons. Le pari : transformer le ciel togolais en un marché plus ouvert, plus dynamique et plus compétitif au cœur de l'Afrique de l'Ouest.

Max

Faux médicaments

Le Club RFI-Togo tire la sonnette d'alarme à Kpalimé

Le combat continue contre les faux médicaments. La Coordination des Clubs RFI Togo a donné le coup d'envoi vendredi 21 août à Kpalimé de la 8^e édition de sa campagne de sensibilisation. Pendant trois jours, l'objectif est d'alerter les

des experts, et un gala de football pour toucher la jeunesse.

La cérémonie d'ouverture a mobilisé à Kpalimé les autorités administratives et locales, les professionnels de santé, les organisations professionnelles,

vulnérables. Il a appelé à une mobilisation de tous : État, collectivités, soignants, forces de sécurité, médias, société civile et citoyens.

De son côté, le maire de la commune Kloto 1, Kossi Afelete

le médicament n'est pas une marchandise comme les autres ». Falsifié, mal conservé ou vendu dans la rue, il devient un danger. « Ne pas prendre n'importe quel médicament, c'est protéger sa santé et sa famille », a-t-il insisté, en invitant à privilégier les pharmacies et centres de santé agréés. L'ambition : faire

des pharmaciens., ainsi qu'à la Mairie de Kloto 1. La campagne bénéficie aussi du soutien d'entreprises citoyennes : Ramco Brasserie, FETAP, Laborex, CAMEG, DMPL, Voltic. Merci également aux médias partenaires qui relaient le message sur le terrain.

Avec cette nouvelle édition,



populations sur les dangers des produits vendus en dehors des circuits officiels.

Placée sous le thème « Attention aux médicaments vendus dans la rue », l'initiative mise sur la proximité pour faire passer le message. Au programme : des séances de sensibilisation, des panels avec

les médias, les membres des Clubs RFI et les populations de la préfecture de Kloto.

Le secrétaire général de la préfecture de Kloto, Koudjo Kodjo, a décrit les faux médicaments comme des « armes silencieuses » qui sapent les efforts du système de santé et frappent d'abord les plus

Atigaku, a rappelé que la lutte ne peut pas se résumer à la prévention. Il faut aussi travailler sur l'accessibilité financière et géographique aux médicaments de qualité.

Le porte-parole de la Coordination des Clubs RFI, Alfred Nadjere, a martelé que «

changer les comportements et aider chacun à identifier les risques.

Cette 8^e édition a pu voir le jour grâce à la mobilisation de partenaires engagés. Un clin d'œil particulier à l'OMS, à la Fondation Brazzaville représentée par son directeur général Foulo Basse, à l'Ordre

le Club RFI-Togo et ses partenaires veulent renforcer la vigilance et réduire la circulation des faux médicaments. Le message est simple : la santé n'a pas de prix, et elle ne se vend pas au bord de la route.

La Rédaction



**Corruption, arnaque ou
mauvaise conduite ?**

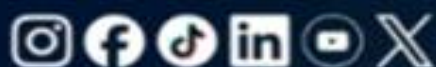
**Ne vous taisez plus.
DENONCEZ-LES !**



Appelez gratuitement



8280



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg